

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Schweizer Ingenieur und Architekt**

Band (Jahr): **103 (1985)**

Heft 12

PDF erstellt am: **04.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ankauf (1000 Fr.): Alex Huber, Lugano

Das Preisgericht empfiehlt der Bauherrschaft, den Verfasser des *angekauften* Projektes mit der Weiterbearbeitung zu betrauen. Fachpreisrichter waren Maria Anderegg, Lugano, Bruno Gerosa, Zürich, Giorgio Giudici, Lugano.

Sportanlage Neuhofer, Lenzburg

In diesem öffentlichen Projektwettbewerb wurden 26 Entwürfe beurteilt. Elf Projekte mussten wegen schwerwiegender Programmverletzungen von der Preiserteilung ausgeschlossen werden. Ergebnis:

1. Rang, 1. Ankauf (2500 Fr. mit Antrag zur Weiterbearbeitung): Dolf Bär, Aarburg

2. Rang, 1. Preis (13 000 Fr.): Lüscher + Michel, Lenzburg

3. Rang, 2. Ankauf (1000 Fr.): Hans R. Bader + Partner, Aarau

4. Rang, 3. Ankauf (500 Fr.): A. Barth + H. Zaugg, Aarau; Mitarbeiter: U. Wild, H.U. Scheibler

5. Rang, 2. Preis (9000 Fr.): Viktor Langenegger, Muri

6. Rang, 3. Preis (8000 Fr.): Heinz Aerni + Othmar Gasser, Fislisbach; Mitarbeiter Edwin Blunschli

7. Rang, 4. Preis (5000 Fr.): Stöckli + Kienast, Landschaftsarchitekten AG, Wettingen; Ziltener + Rinderknecht, Architekten, Untersiggenthal; Mitarbeiter: Y. Diller

8. Rang, 5. Preis (3000 Fr.): U. Flück + R. Vock, Ennetbaden

9. Rang, 6. Preis (2000 Fr.): M. Eichenberger, Rombach; R. Müller, Aarau.

Fachpreisrichter waren Jacques Aeschmann, Olten, Thomas Bertschinger, Bauverwalter, Lenzburg, Franz Gerber, Kant. Hochbauamt, Aarau, Sonja Grandjean, Herrenschanzen, Fritz Stuber, Zürich, Roland Mozzatti, Luzern.

Pfarreisaal in St. Margrethen SG

Der Katholische Kirchenverwaltungsrat St. Margrethen erteilte an drei Architekten Projektierungsaufträge für die Neugestaltung des Vikariates mit Pfarreisaal. Ergebnis:

1. Preis (3000 Fr. mit Antrag zur Weiterbearbeitung): H. Bischoff + B. Baumann, St. Margrethen

2. Preis (3000 Fr.): W. Heeb + W. Wicki, St. Margrethen

3. Preis (1000 Fr.): K. Schönenberger, St. Margrethen; Mitarbeiter: Patrick Bruggmann

Jeder Teilnehmer erhielt eine feste Entschädigung von 2500 Fr. Fachexperten waren R. Bächtold, Rorschach, A. Weisser, St. Gallen.

Friedhofanlage Regensdorf ZH

Die Gemeinde Regensdorf ZH erteilte an drei Architekten Projektierungsaufträge für die Planung einer Friedhofanlage in Regensdorf. Die Expertenkommission beantragte, die Bauherrschaft, Hans Ulrich Maurer, Regensdorf, und Fred Eicher, Gartenarchitekt, Zürich, mit der Weiterbearbeitung zu betrauen. Fachexperten waren J. de Stoutz, Zürich, O. Bitterli, Zürich, A. P. Pröschl, Gartenarchitekt, P. Ammann, Gartenarchitekt.

Preise

Distinction vaudoise d'architecture

Quatre associations professionnelles d'architectes vaudois ont décidé d'attribuer, en principe chaque année, une distinction d'architecture. Ces associations sont les sections locales de la Fédération des Architectes Suisses (FAS), de la Fédération Suisse des Architectes Indépendants (FSAI), le Groupement Professionnel des Architectes de l'Union Technique Suisse – Vaud (GRA/UTS) et la Société Vaudoise des Ingénieurs et des Architectes (SVIA). L'Etat de Vaud, par son Département des Travaux publics, soutient cette initiative.

Pourquoi cette distinction?

En créant une distinction vaudoise d'architecture, les quatre associations souhaitent voir distinguées et présentées des réalisations significatives de notre époque dans le domaine de l'architecture. Elles sont persuadées que le matériel réuni permettra aux médias d'informer un large public, d'alimenter une discussion approfondie sur l'architecture et de valoriser la production contemporaine.

Comment attribuer cette distinction?

La définition de l'objectif à atteindre et l'organisation de la procédure d'attribution a été définie par une commission formée d'architectes délégués des quatre associations. La commission a désigné un jury de neuf personnalités venues de divers horizons, à même d'apprécier la production architecturale vaudoise dans le contexte suisse actuel. Le jury se constituera en nommant son président et un suppléant; il disposera de toute latitude pour fixer ses critères d'analyse et de choix, le cas échéant pour solliciter la pré-

sentation d'objets qui n'auraient pas été annoncés à la suite de l'appel fait par la commission.

Une plaque sera remise aux constructeurs pour être apposée sur la ou les réalisations distinguées.

Appel

La Commission de la distinction vaudoise d'architecture appelle les membres des associations précitées, et plus généralement toute personne intéressée à l'architecture, à présenter une ou plusieurs réalisations jugées remarquables, mises en service entre 1974 et 1984.

Elle demande que cette présentation soit faite sous forme d'un dossier réduit comportant en principe un plan de situation, une ou deux photographies, un plan caractéristique et un descriptif succinct de l'objet proposé. Les dossiers seront remis ou envoyés jusqu'à mi-avril à M. Olivier Henchoz, président de la Commission (place de la Gare 7, 1260 Nyon).

Tous les dossiers seront soumis à un jury composé de Heidi Wenger, Brigue, Gilles Barbey, Lausanne, René Berger, ancien conservateur du musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne, Jean-Pierre Dresco, architecte cantonal, Lausanne, Carl Fingerhuth, architecte cantonal, Bâle, Prof. Pierre Foretay, Lausanne, Paolo Fumagalli, Lugano, René Koechlin, Genève, Bernard Meuwly, architecte de ville, Lausanne.

Le jury aura la possibilité de solliciter la présentation d'objets qui n'auraient pas été annoncés au terme du présent appel. La ou les réalisations distinguées seront présentées à fin septembre, lors d'une conférence de presse suivie le cas échéant d'une exposition publique.

Concours d'idées pour l'aménagement du quartier du Manoir à Martigny VS

A la suite de la décision de réaliser un parking souterrain communal public au lieu dit la place du Manoir, la commission d'édilité de la commune de Martigny a présenté un rapport concernant le rôle que pourrait ou devrait jouer cet espace. Le principe d'un concours d'idées ayant été évoqué, la Municipalité a agréé cette proposition. Le but de ce concours d'idées était donc de présenter des suggestions de structuration de cet espace et de ses abords immédiats afin qu'ils s'imposent et se définissent clairement aux habitants de la cité et ce dans la perspective de l'élaboration d'un plan directeur de quartier.

Ce concours était ouvert aux architectes domiciliés ou établis en Valais, ainsi qu'aux architectes de Suisse romande et du Tessin inscrits au registre A ou B. Les architectes pouvaient s'assurer la collaboration d'un architecte-paysagiste.

Le jury était composé comme suit: Bernard Attinger, architecte cantonal, Sion, Jean Bolin, président de la commune de Martigny, Pascal Couchepin, vice-président de la commune de Martigny, Bernard Schmid, conseiller communal, Martigny, les architectes Pierre Foretay, Vuflens-le-Château, Jean-Pierre

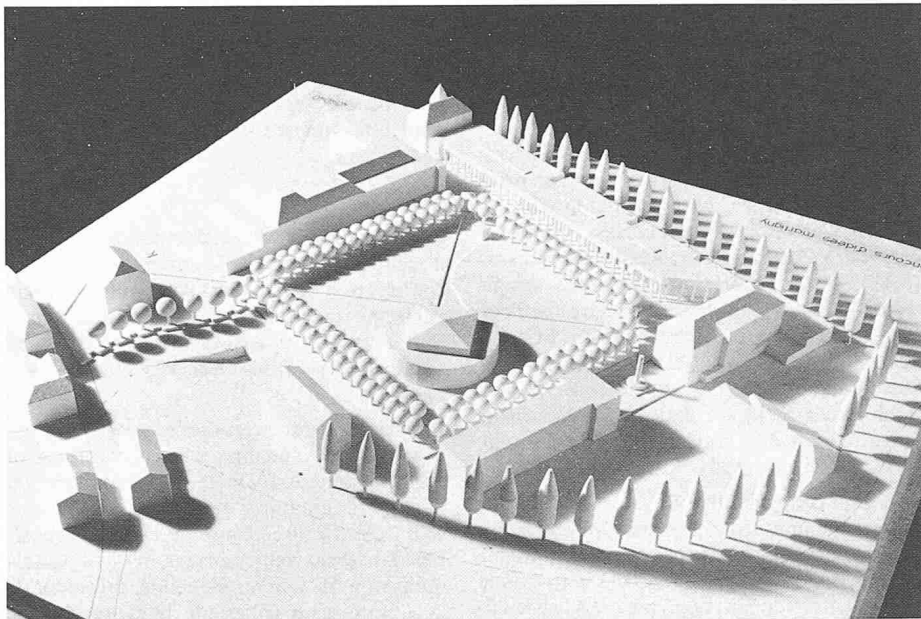
Ortis, Genève, Luigi Snozzi, Locarno; suppléants: Pierre Moret, ingénieur, Martigny, les architectes Gilbert Paux, Genève, Hans Ritz, Sion. Le concours a reçu au total 56 inscriptions. A la date du rendu, 37 projets ont été envoyés.

Extrait du programme

Cet espace libre de constructions, dit place du Manoir, est limité au sud-est par deux bâtiments majeurs, mais très différents: le manoir et le centre commercial.

En effet, ces deux constructions ne s'ouvrent pas prioritairement sur la place. Ce phénomène est compréhensible pour le manoir, dont la réalisation est nettement antérieure; par contre, il est contradictoire pour le centre commercial qui n'a pas su profiter de la situation et qui n'est doté, côté place, que d'une fausse transparence assurant uniquement des accès de service nécessaires aux boutiques du rez-de-chaussée.

Le seul véritable élément de fermeture de cet espace dans sa configuration actuelle se situe

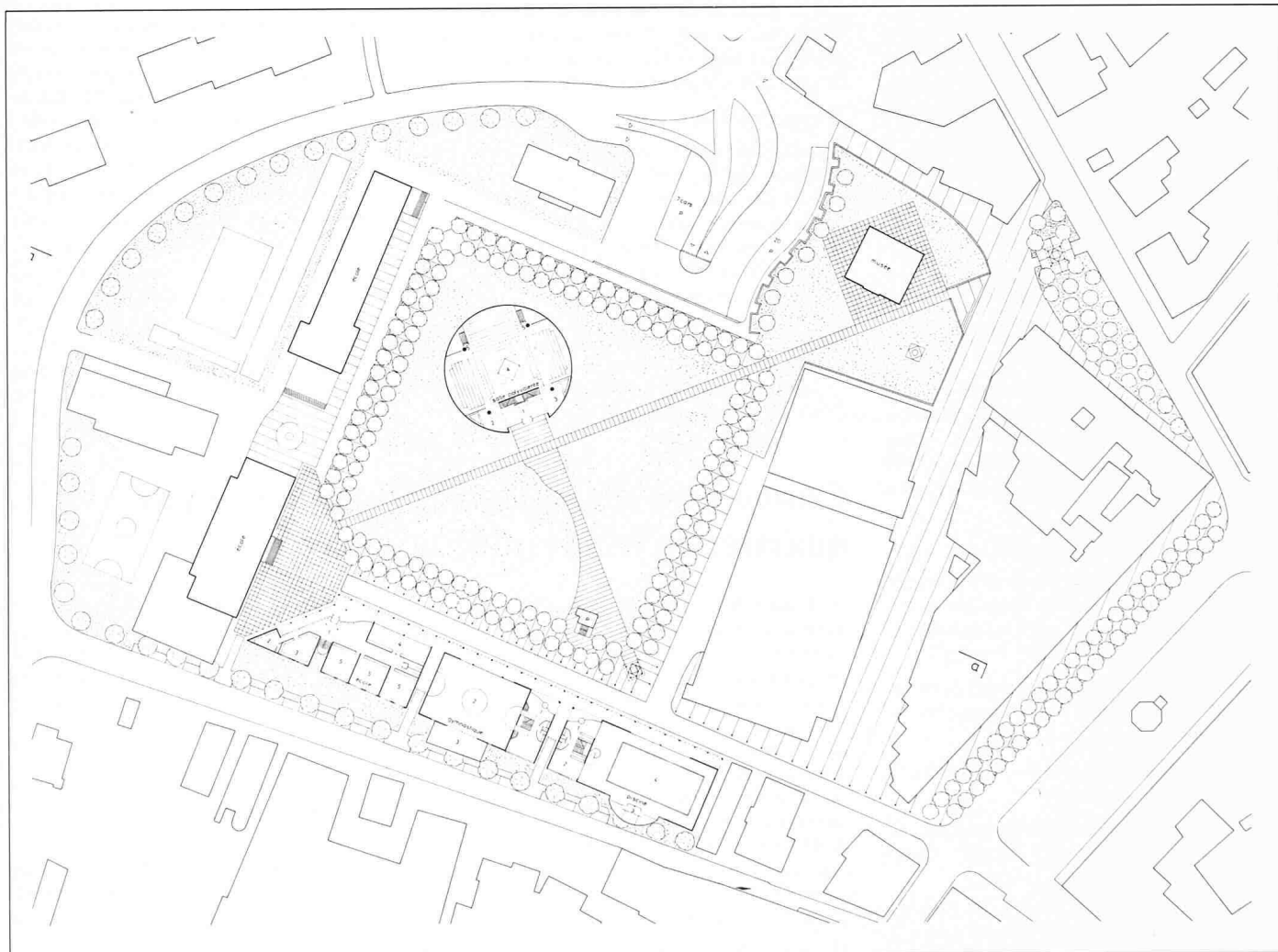


1er prix (15 000 Fr.): Reinhard-Roni Roduner, Arzo

Estrait du rapport du jury

Ce projet se distingue par la clarté du parti: une place verte publique de forme carrée fermement délimitée par une double rangée d'arbres. L'école actuelle reste l'élément de repère le plus important par rapport à la place Centrale. La rue des Ecoles est dans cet esprit correctement «bâtie». Le prolongement de la diagonale qui joint le Manoir à l'école est quelque peu schématique dans son expression. Par contre, le fait d'y associer le petit square le long de la rue Marc-Morand est positif.

A l'intérieur de la place, la salle polyvalente n'ajoute rien au parti mais dévalorise plutôt la «force» de la proposition. La rangée d'arbres contre la rue de la Fusion ferme bien l'espace scolaire, son prolongement le long de la rue des Petits-Epineys ne se justifie pas. Ce projet dénote quelques incertitudes architecturales en particulier aux angles de la place.



au nord-est de celui-ci et est constitué de constructions anciennes relativement vastes et utilisées en logements. Au nord-ouest, le complexe scolaire s'impose; il s'ouvre d'abord sur ses propres cours, puis sur la place proprement dite. Au sud-ouest, la limite de la place est constituée par l'axe de service, sur lequel se sont greffées en limite des constructions provisoires, propriété de l'administration communale, qui abritent services et activités communautaires.

Objectifs prioritaires

L'espace libre constitué par la place du Manoir doit être modelé afin de former un espace urbain «signifiant» de qualité. L'environnement construit ou à construire en définira le cadre. Ce lieu devrait donc devenir, par son traitement, un des points forts de l'axe sud-ouest, dont la particularité déjà citée est de regrouper les principales activités culturelles, sociales et de service de la cité.

Dans ce but, certains équipements en voie de réalisation ou à prévoir peuvent contribuer à cette restructuration:

La construction d'un parking souterrain qui libère au maximum l'espace de la contrainte automobile est en voie de réalisation. Cinq places de parc pour autocars au minimum doivent être maintenues.

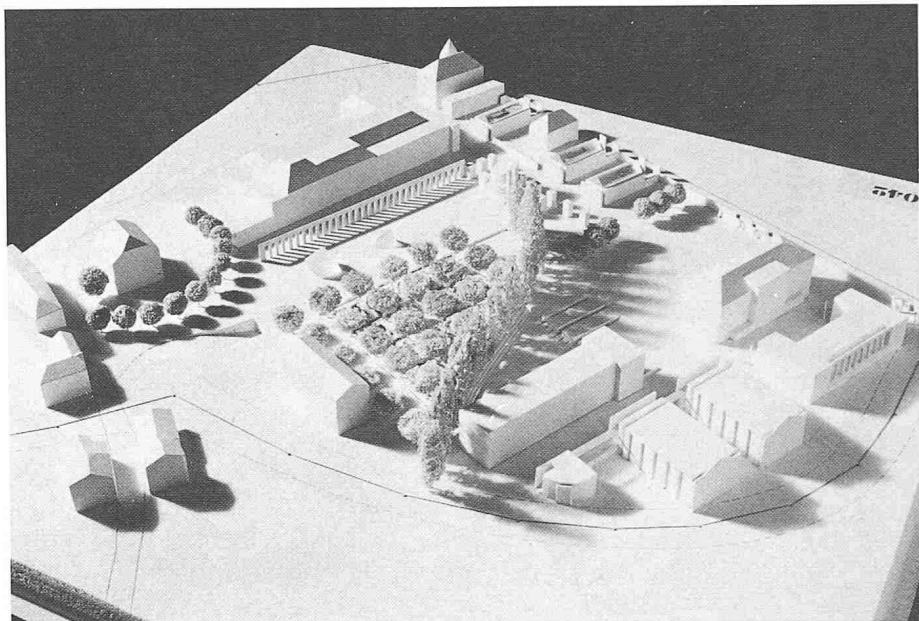
Les besoins scolaires existent, mais leur localisation définitive n'est pas encore arrêtée. Il est cependant souhaitable de conforter les

2e prix (12 000 Fr.): **Pierre Palluel**, Lausanne; collaborateurs: **Troillet, Valentini**

Extrait du rapport du jury

Ce projet propose un espace public géométriquement bien défini. Une rangée d'arbres (en forme de S) dirigée vers la Bâtiaz divise cet espace en deux parties. L'une est destinée à l'école, l'autre au public. A l'est, la place est définie par un élément purement scénographique qui tend à mettre au 2e rang le bâtiment de la Migros. La place est articulée en plusieurs secteurs prenant en compte le parking en particulier au niveau du traitement du sol. La zone des écoles s'étend au sud-est, limitée par un mur d'enceinte le long de la rue des Petits-Epineys et contenant divers pavillons. Ce principe s'inspire de la typologie actuelle.

L'agrandissement du complexe scolaire est prévu à l'ouest, mais ne propose pas une implantation se définissant mieux par rapport à la rue de la Fusion. L'implantation des arbres autour du Manoir fragmente l'espace sans convaincre. Ce projet démontre des qualités formelles évidentes, cependant ces qualités s'appliquent à des éléments fragmentaires réalisant plus une somme qu'une synthèse.



éléments existants dans le périmètre d'étude par la construction de:

- 8 salles de classe (de 72 m²) et des locaux annexes
- 1 salle de gymnastique de 15x26 m
- 1 salle pour les arts martiaux et ACM
- 1 bassin de natation
- tous les locaux annexes pour ces équipements sont à dimensionner afin de définir un volume global à localiser par rapport au quartier.

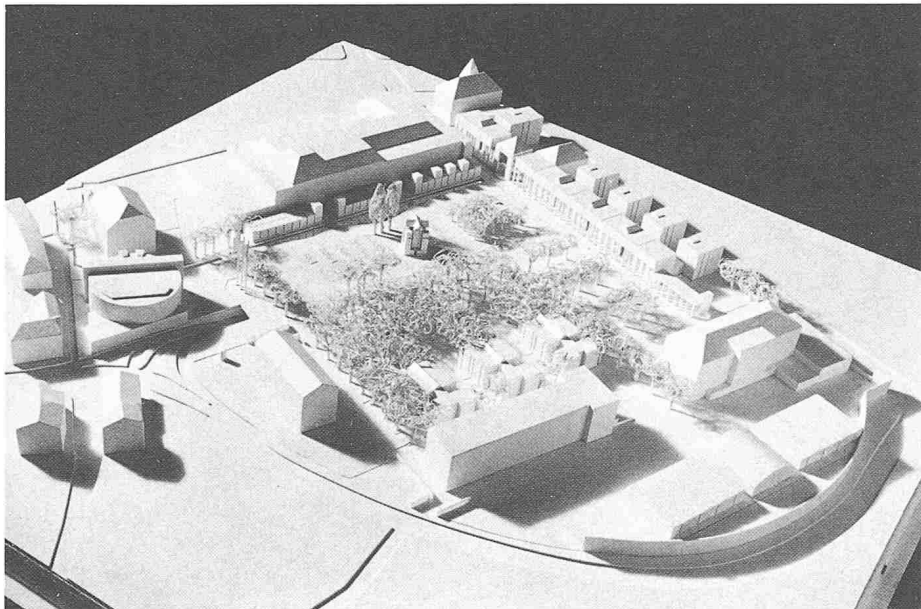
Sur le plan culturel, la ville de Martigny a besoin d'une grande salle de 600 à 700 places d'une certaine polyvalence.

Enfin, un bassin de natation public pourrait compléter cet ensemble. Cet équipement peut être combiné avec le programme scolaire. Dans ce cas, le bassin aura une longueur minimale de 25 m.

L'introduction de ces constructions autour ou sur le site de la place du Manoir n'est pas impérative.

Remarques et recommandations du jury

Le jury se plaît à reconnaître l'effort des concurrents dans la recherche d'une proposition au problème posé. Le résultat du concours a mis en évidence les difficiles contraintes en jeu, surtout en ce qui concerne la présence du bâtiment de la Migros et du parking souterrain. Aucun des projets pré-



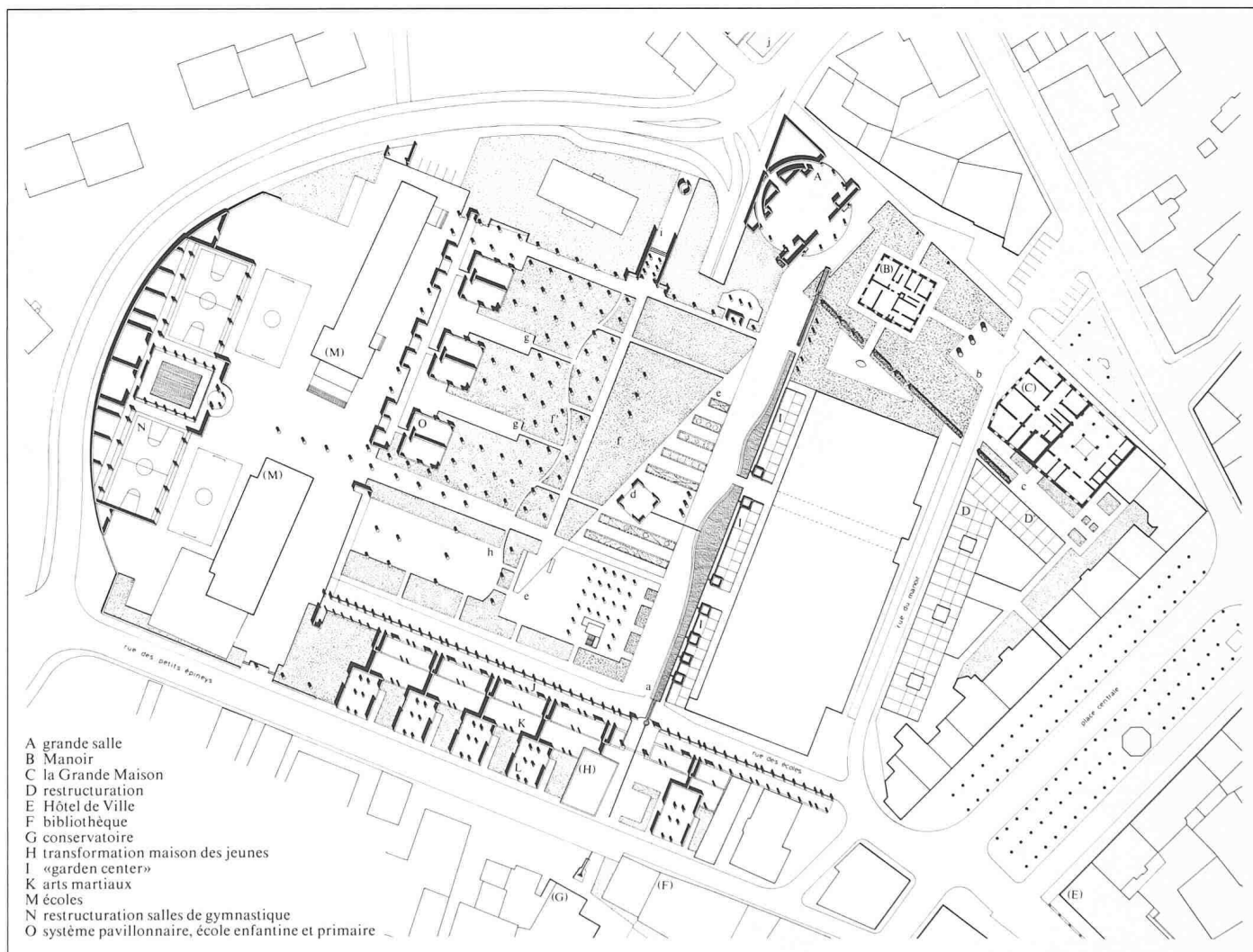
3e prix (11 000 Fr.): **Inès Lamunière**, Genève; collaborateurs: **J.Y. Clément**, **P. Devanthéry**, **B. Marchand**

Extrait du rapport du jury

Le long de la rue des Ecoles, il est défini par une série de bâtiments contigus à portiques; derrière ceux-ci une suite de bâtiments d'habitation donne une dimension plus urbaine à la rue des Petits-Epinois. L'école existante reste l'élément de repère architectural marquant l'entrée depuis la place Centrale. Vers l'ouest, une enceinte semi-circulaire délimite l'extrémité de cette partie de la ville. Dans celle-ci, les salles de gymnastique et la piscine, bien composées, prennent place.

Sur le côté nord, la salle polyvalente est conçue comme bâtiment autonome, à l'instar du Manoir. Cette position est trop marginale.

Ce projet dénote une grande attention aux divers composants de cette partie de la ville et s'exprime avec un langage architectural de qualité; cependant l'excès d'éléments qui occupent la partie centrale et leur excessive élaboration fragmentent l'idée fondamentale du projet.



sentés n'assume pleinement le parti de base choisi, mais l'intérêt du concours permet de mettre en évidence et d'attirer l'attention de la commune sur quelques points importants.

L'espace central doit avoir une fonction d'espace de détente arborisé et contrôlé qui ne soit pas la répétition de la place centrale mais sa complémentarité. La perspective de la rue des Ecoles doit avoir une limite sud bâtie. Une limite précise contre la fusion s'impose comme une nécessité.

Les solutions reléguant la Migros à un rôle secondaire devrait avoir la préférence, en particulier sa façade ne doit pas être une limite directe du nouvel espace principal. Le Manoir devrait rester l'objet d'une extrême attention. En effet, le concours n'a pas réussi à clarifier le problème de ce bâtiment en ce qui concerne soit son apparence au nouvel aménagement soit son appartenance au centre ville.

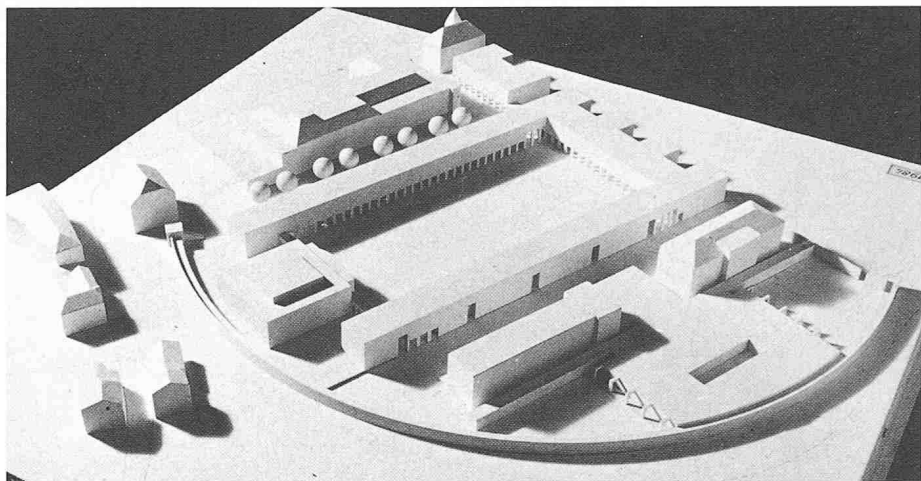
Enfin presque dans tous les projets, le

théâtre n'arrive pas à trouver sa place, il reste l'élément perturbateur des idées proposées. En conséquence, le jury suggère à la commune de choisir un autre lieu pour l'implantation de la salle polyvalente, ce qui déchargerait le quartier du Manoir en faveur d'un autre secteur de la ville.

Le jury recommande enfin à la commune de mandater le premier prix afin qu'avec un ou plusieurs membres du jury ils établissent un plan directeur du quartier étudié.

4e prix (5000 Fr.): **Gianfranco Agazzi, Ugo Brunoni, Carlo Monza, Enrico Prati, Carouge**; collaborateur: **N. Ktenas**

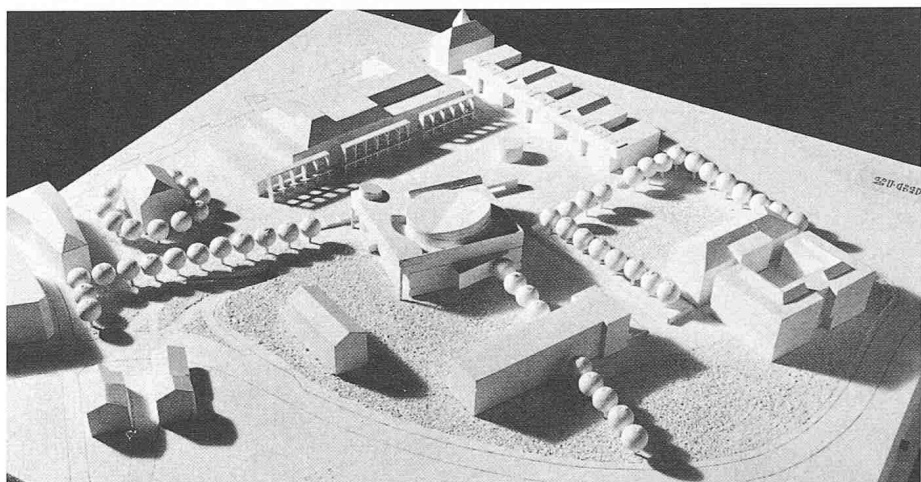
Projet très construit dont l'intérêt majeur réside dans la proposition de «fermeture de ville», par un mur d'enceinte. Cependant, tant au niveau des affectations (surabondance de commerces) que de la définition de l'espace (sans lien avec l'extérieur à l'état final) et que du mépris des contraintes (entrée parking et démolition de l'immeuble d'habitation) cette proposition à cause de son caractère académique porte un certain nombre de contradictions. Le jury souligne cependant que ce projet très architecturé ne manque pas d'intérêt. La référence au Palais-Royal de Paris (espace fermé) est en contradiction, tant avec la nécessité de relier cet espace au centre de la ville qu'avec l'idée d'enceinte comme terminaison de cette partie de la ville.



5e prix (4000 Fr.): **Guido Cereghetti, Giovanni Galfetti, Laurie Hunziker, Marco Krähenbühl**

L'intérêt majeur de ce projet trouve sa justification par deux accès diversement formulés de la place Centrale vers le quartier du Manoir. La rue des Ecoles est renforcée dans son implantation par une limite bâtie qui est en même temps l'élément terminal de la nouvelle place projetée. Le bâtiment de l'école reste l'élément principal de repère depuis la place Centrale.

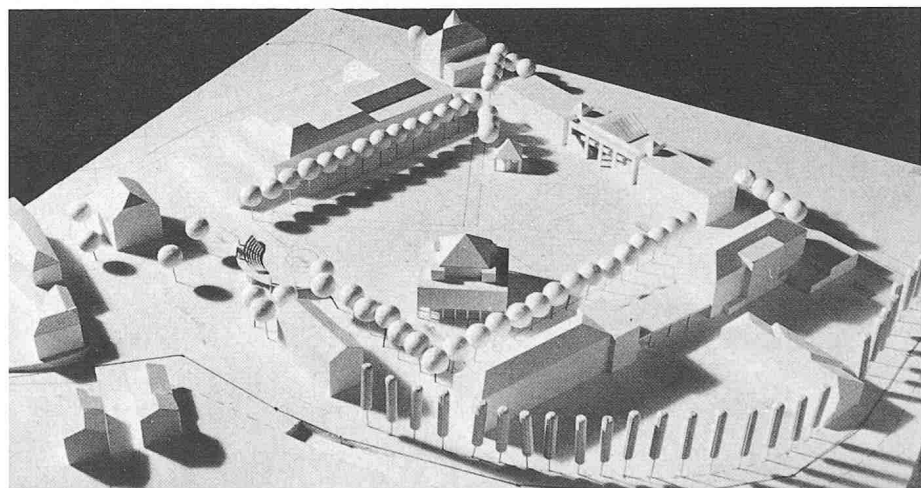
Le Manoir ceinturé par une couronne d'arbres devient la nouvelle articulation pour l'autre entrée de la place. La salle polyvalente s'inscrit au centre du terrain et joue le rôle d'élément d'articulation des espaces publics proposés. Malgré la qualité du parti pris et les qualités des diverses interventions, le projet ne propose aucune solution valable à l'espace ouest de la salle polyvalente.



6e prix (3000 Fr.): **Joseph Campo, Jean-Pierre Giuliani, Peter Krekic, Pierre-André Maret, Martigny**

Définition claire d'une grande place carrée, cependant affaiblie par l'ambiguïté qui réside dans l'expression des diagonales. La proposition du théâtre et sa volumétrie sur l'axe de la tour de la «Bâtiaz» risque de concurrencer «la force» du site.

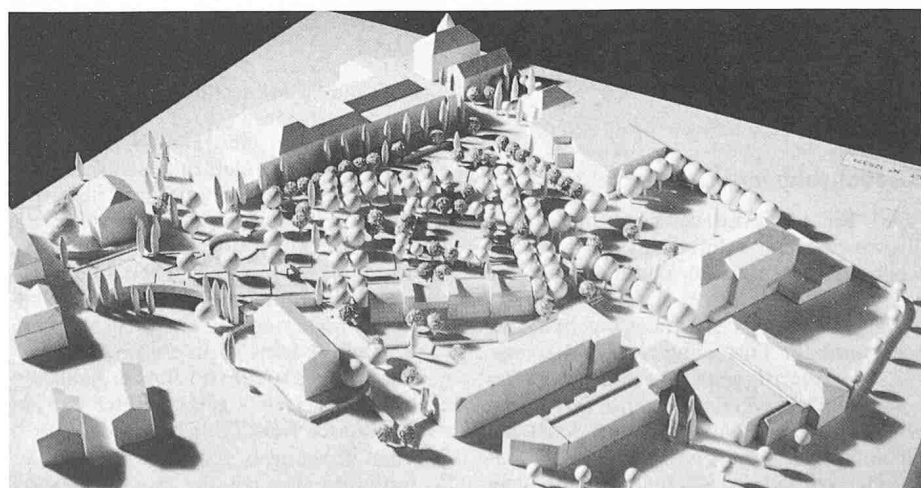
La position et l'expression des nouveaux bâtiments scolaires introduisent une certaine ambiguïté quant à la définition de la place (est-ce la place ou les nouveaux bâtiments scolaires qui dominent?) Un amphithéâtre d'aussi modeste proportion est peut-être un rappel trop anecdotique pour Martigny. En examinant les plans, l'idée ne semble pas soutenue par une proposition architecturale de qualité.

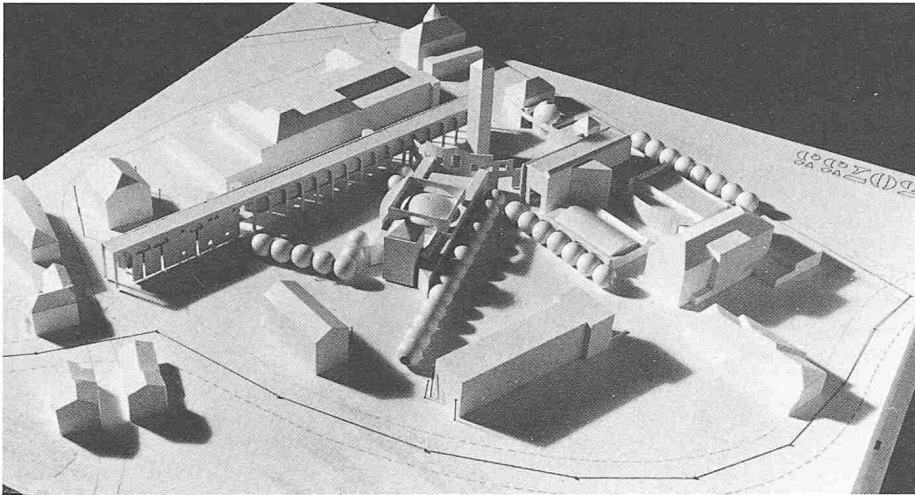


Achat (7000 Fr.): **Pierre Jequier, Pascale Lorenz, Genève**; collaborateurs: **I. Schmid, B. Dunning, L. Leonelli, L. Chenu**

Le projet propose un grand espace libre articulé en deux parties principales: la cour arborisée existante de l'école qui est le point de repère principal par rapport à la place Centrale; un nouvel espace arborisé qui est défini à partir de diverses directions propres à la zone. A l'aide de différentes essences d'arbres et en utilisant avec sensibilité le cycle des saisons, l'auteur propose un jeu subtil qui varie selon que l'on est au printemps ou en automne, mettant en évidence et à tour de rôle l'une ou l'autre des directions ou toutes ensemble.

Ce projet en s'appuyant sur des éléments trop abstraits reste toutefois un jeu de l'esprit sans réussir à structurer du point de vue architectural l'espace proposé en le liant réellement aux valeurs du lieu.

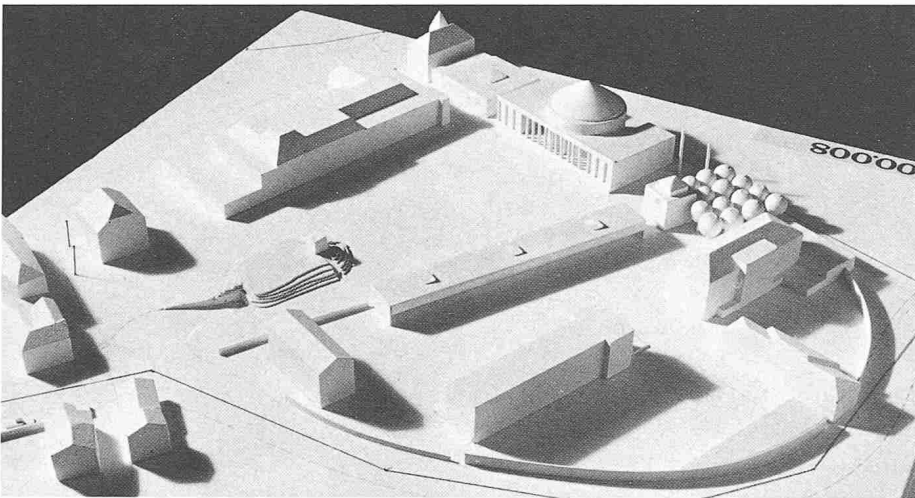




2e tour: projet A. Neno Barada, Genève

Ce projet a retenu l'attention du jury parce que le seul à rechercher la définition d'un espace de petite place «à l'italienne» où la composition des bâtiments se développe dans l'espace résiduel.

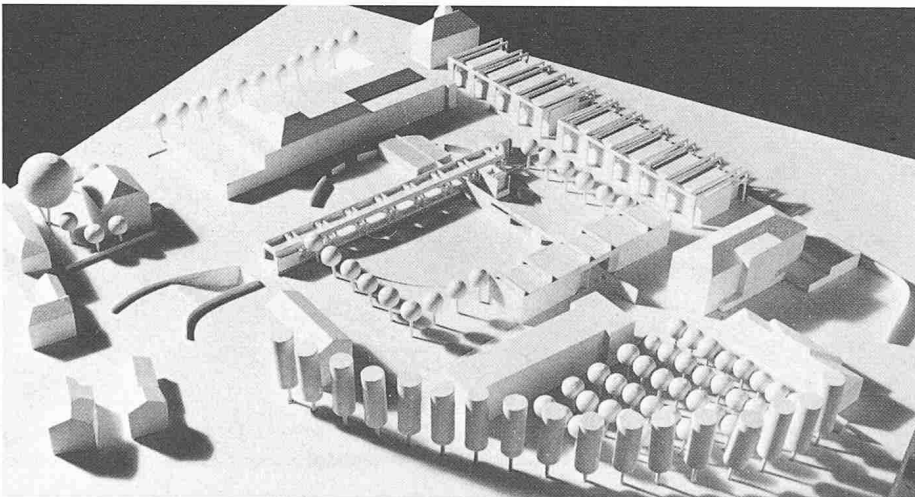
Malheureusement, les éléments sont trop disparates et le projet n'est pas à la hauteur de ses ambitions.



2e tour: projet Gérard Châtelain, Onex

Projet très lisible mais avec des options difficilement justifiables telles: la mise en évidence d'un nouvel axe nord-sud piétonnier suppose la démolition du quartier adjacent et de l'hôpital; les implantations et affectations proposées n'offrent que des «arrières» sur l'esplanade.

Le jury remarque le contexte intéressant entre le traitement de la place et l'environnement «paysagé» du Manoir.



2e tour: projet Rodolphe Luscher, Lausanne

Projet graphiquement séduisant mais une lecture plus attentive fait apparaître la gratuité de certaines propositions, entre autres: le grand portique dans le prolongement de la trémie du parking ne s'impose pas comme un axe de liaison possible; l'affirmation de deux axes est-ouest entre en concurrence et introduit la confusion.

Par ailleurs, la proposition d'arborisation fermant l'espace côté rue de la Fusion est intéressante.

Umschau

Tiefbohrung im Schwarzwald

(dpa). Ein ambitioniertes geowissenschaftliches Grossprojekt zur Erforschung der physikalischen und chemischen Zustandsbedingungen und Prozesse in der tieferen Erdkruste soll auf Anregung des Bundesforschungsministeriums für Forschung und Technologie 1987 in Angriff genommen werden: Das kontinentale Tiefbohrprogramm (KTB), das zehn Jahre dauern wird und nach Schätzungen von Experten eine halbe bis eine Milliarde Mark kosten wird, dürfte die bundesdeut-

sche Grundlagenforschung einen grossen Schritt weiterbringen.

Bohrungen bis in eine Tiefe von zehn bis zwölf Kilometern sollen zu neuen Kenntnissen über die Natur der tieferen Kruste führen, die langfristig auch Aufschluss über die Bildung von mineralogischen Lagerstätten geben kann. Diese ermöglichen Ewald Lüschen eine gezielte Suche nach Bodenschätzen und bringen neue Daten über die Nutzung von Erdwärme als alternative Energiequelle. Ein vergleichbares Bohrprojekt – in elf Kilometer Tiefe – gab es bisher nur auf der Halbinsel Kola (UdSSR).

Für die Bohrungen kommen sowohl der Schwarzwald als auch die Oberpfalz in Be-

tracht. Dort finden sich aufgrund geologischer Besonderheiten in zehn bis 13 Kilometer Tiefe die Bedingungen, die sonst erst ab 15 bis 30 Kilometer anzutreffen sind. Eine Entscheidung über die Niederbringung des KTB fällt jedoch erst nach Abschluss gründlicher Voruntersuchungen, die im Schwarzwald seit August 1984 angelaufen sind und bis Mitte Dezember dauern. Mit ersten Auswertungsergebnissen rechnet man in dem Karlsruher Institut, das mit dem Niedersächsischen Landesamt für Bodenforschung zusammenarbeitet, bis Mitte März 1985. In der Oberpfalz läuft 1985 bis 1986 eine vergleichbare Versuchsreihe an. Kosten dieses «Vorprogramms»: etwa zehn Millionen Mark.